

Réunion CDGLA

AG Extraordinaire du 22 décembre 2020

Présents

Stéphane ANGOUJART	X	Régis AUDOUIN		Béatrice CLECH	
Marcel COMBOT	X	Céline DOUBLET		Frédérique FUSIL	
Florian GEAY		Pierre-Yves GEAY	X	Bernard GOURVEZ	
Bertrand GUYOT	X	Véronique LE TEURNIER		Agathe MARX	
Sandrine MIRO del VALLE	X	Yann MIRO del VALLE	X	Stéphane NICOLAS	
Françoise PERES		Dominique PEUREY	X	Christophe RICHARD	

Diffusion :

- Ensemble des membres et bénévoles du CDGLA

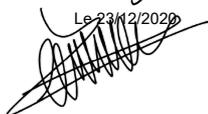
Ordre du jour :

- Résolution N°1 : Changement d'adresse du siège social

Président
Yann Miro del Valle



Le 23/12/2020



Secrétaire
Sandrine Miro del Valle



Le 23/12/2020



Ouverture de la réunion :

- Compte-tenu de la situation sanitaire l'AG extraordinaire se déroule en visioconférence
- Le comité de direction du Comité départemental est réuni en AG extraordinaire dans le but de modifier l'adresse du siège social de l'association déclarée dans les statuts et en préfecture.

7 Présents du comité de direction sur 8, le Quorum étant atteint, l'AG Extraordinaire peut procéder à un vote valide.

L'adresse actuelle sera remplacée par l'adresse du domicile du président en fonction et deviendra donc dans les statuts

Comité départemental de Golf de Loire Atlantique
22, Avenue des Acacias
44240 Sucé sur Erdre

Question posée en séance :

Marcel : Quel serait l'impact des subventions vis-à-vis de cette modification ?

Réponse (Yann) : Cela ne peut pas avoir de grosses répercussions tant le coût de la MDS est élevé (estimation d'économie de 150 € par mois => soit 1 800 € par an). Il n'y a pas de subvention connue dépendant de cette domiciliation.

La MDS nous a également fait savoir que cela les intéressait de récupérer les 2 bureaux, car il y avait beaucoup de demandes en attente et que les locaux seraient reloués rapidement.

Le CDGLA se réunira désormais dans les golfs du 44.

La résiliation du bail est envoyée et sera effective le 15 Mars 2021

1^{ère} Résolution : Changement d'adresse du siège social

Nombre de personnes votant : 7
Nombre de personne absente : 1

- 0 abstention
- 0 voix contre

La résolution est approuvée à l'unanimité des votants